



115 Route du Vernéa  
38440 MOIDIEU DÉTOURBE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRÊTÉS DU MAIRE

Commune de  
MOIDIEU-DÉTOURBE

Arrêté N°	Objet
2024-C-022	Règlement de la circulation sur VC2B – Ch de Narboirie – Constructel pour Orange – Création appui

**Le Maire** de la Commune de MOIDIEU-DETOURBE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

**Vu** la demande de Constructel (Victor Preud'homme au [v.preuhomme@fiber-academy.com](mailto:v.preuhomme@fiber-academy.com) et Grégory Charpy au 07.88.68.59.42. et [gregorycharpy@constructel.fr](mailto:gregorycharpy@constructel.fr)) pour effectuer : Implantation de 6 appuis de télécommunication Orange de types FL7 et FL8, permettant de déployer plusieurs prises FTTH (EL), dans le cadre du déploiement du réseau de fibres optiques ;

**Considérant** qu'il importe de faciliter l'accomplissement de cette mission sur la VC2 ET VC2B, sur le Chemin de Narboirie et au croisement avec la Route de La Détourbe ;

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** - Les travaux sur le Chemin de Narboirie, seront entrepris entre le 29 octobre au 8 novembre 2024, pour une durée de 2 jours ;

**Article 2** – La circulation sera rétrécie, pendant la durée des travaux, sur cette voie ;

**Article 3** – Le demandeur devra se référer aux instructions délivrées par Vienne Condrieu Agglomération du Pays Viennois ;

**Article 4** – Le demandeur devra laisser le passage du véhicule de ramassage des ordures ménagères le lundi matin (contact : 04.74.53.45.16.) ;

**Article 5** – Le demandeur devra se référer aux horaires des bus, afin de leur laissant libre circulation (Service transport Vienn Agglo au 04.82.06.33.15. et Service Transisere au 04.26.73.69.99. ;

**Article 6** - La signalisation appropriée de restriction (à indiquer en amont) et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité du demandeur.

A charge à l'entrepreneur d'informer les riverains de la gêne occasionnée et de mettre en place la déviation appropriée, en laissant l'accès libre pour les services de secours.

**Article 7** - Ampliation de cet arrêté sera transmis à Vienne Condrieu Agglomération, au Département, à la brigade de gendarmerie de Vienne Sud et à l'entreprise effectuant les travaux.

Fait à Moidieu-Détourbe, le 03/09/2024.

Le Maire,  
Christian PETREQUIN



Publiée sur le site [www.moidieu-detourbe.fr](http://www.moidieu-detourbe.fr) le :



Implantations de 6 appuis Orange de types FL7 et FL8 suite au calcul ENEDIS nOK des appuis E000027 et E000033.

Ces appuis doivent être implantés, a minima, à 1 mètre de l'appui nOK.

Pas de récupération d'adduction client présente au pied d'un appui voisin.

Faire passer tous les câbles FO sur les poteaux à implanter.

